

N° 2002-79

**10 /DEMANDE DE DÉPÔT DE DÉCLARATION DE TRAVAUX
AMÉNAGEMENT DU PARKING DE LA SCI CROIX-DAMPIERRE**

Rapporteur : M. DEVAUX

Dans le cadre de l'aménagement du parking " Carrefour ", la Ville concède par location une partie du terrain du Parc des expositions.

Cet aménagement implique un déplacement de la clôture existante et la reconstitution d'une nouvelle clôture permettant de délimiter cette nouvelle emprise. Le principe de cette clôture devra prévoir aussi la possibilité d'être déplacée lors de notre Foire exposition afin de retrouver globalement les surfaces d'expositions initiales.

Il résulte des dispositions des articles R.421-1-1 et R. 422-2 du Code de l'Urbanisme et de l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qu'un Maire ne peut solliciter une demande de dépôt de déclarations de travaux au nom de la Commune sans y avoir été expressément autorisé par le Conseil Municipal. Ces articles sont transposables dans le cas d'une autorisation de réaliser des travaux sur le domaine de la Ville par un autre aménageur.

Le groupe Carrefour prenant à sa charge ces réalisations, il y a lieu de l'autoriser à procéder à ces travaux sur notre propriété et de déposer une déclaration de travaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU, les dispositions du Code de l'Urbanisme,
OUI l'exposé qui précède,**


AUTORISE le groupe Carrefour à réaliser les travaux de clôtures sur notre propriété du Parc des expositions et à déposer une déclaration de travaux s'y rapportant.

AUTORISE M. le Député-Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**Le Rapporteur,
Signé : M. DEVAUX**

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal par 29 voix pour, 7 voix contre et 7 abstentions,
Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

<p>LE DEPUTE-MAIRE Signé : Bruno BOURG BROC Certifié exécutoire compte tenu de la réception à la Préfecture le 2 MAI 2002 et de la date de publication le 30 AVRIL 2002</p>	<p>Pour le Maire, par délégation, le Directeur Général  Eric AMELINE</p>
---	--